

## Garantie de protection Xclusive<sup>MC</sup> d'Aquarino<sup>MC</sup>

Chez Aquarino, nous sommes fiers d'avoir les normes de fabrication les plus élevées, des équipes d'installation de piscines expérimentées, une variété de couleurs exceptionnelle, un service client hors pair, les meilleures piscines en fibre de verre et notre garantie de protection Aquarino Xclusive.

### 1. TERMES DE GARANTIE

Ce document contient les termes et conditions de la garantie de protection Xclusive d'Aquarino (la « **Garantie** ») couvrant la structure et le revêtement de votre piscine en fibre de verre. Lisez-le attentivement, car il contient des conditions de garantie importantes, des limitations et des exclusions de couverture.

Votre entrepreneur n'est pas un employé ou un représentant d'Aquarino. Aquarino n'est pas lié par aucune garantie ou représentation, ni aucune modification de cette Garantie faite par votre entrepreneur, installateur ou toute autre personne qui n'est pas un représentant autorisé d'Aquarino.

La garantie du fabricant sur les équipements de la piscine en fibre de verre (filtre, thermopompe etc.) est offerte par les fabricants respectifs (exemple Hayward<sup>MD</sup>, Pentair<sup>MD</sup> etc.) et Aquarino ne fournit aucune couverture de garantie sur ces équipements.

### 2. CONDITIONS DE GARANTIE

Cette Garantie s'applique aux piscines en fibre de verre installées au Canada et dans la zone continentale des États-Unis à compter du 1er avril 2021. Aquarino se réserve le droit de modifier les conditions de cette Garantie à tout moment. Les conditions de la Garantie en vigueur au moment de l'installation de votre piscine en fibre de verre constitueront la Garantie qui vous est applicable. La version la plus récente de cette Garantie est disponible en ligne à [www.aquarino.ca](http://www.aquarino.ca). Si vous avez des questions sur la couverture, contactez directement Aquarino pour obtenir de l'aide.

#### Enregistrement de la garantie

Cette Garantie n'est valide que si vous enregistrez votre achat en ligne sur [www.aquarino.ca](http://www.aquarino.ca) dans les trente (30) jours suivant l'installation de votre piscine en fibre de verre. Une preuve d'achat et une image/photo de votre projet sont requises pour l'inscription. Cette Garantie ne s'applique pas tant que le propriétaire a des montants impayés dus à Aquarino.

#### Transfert de garantie

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

Le propriétaire original peut transférer cette Garantie à l'acheteur de la propriété sur laquelle la piscine en fibre de verre a été installée (le «**Cessionnaire**»), conformément aux conditions énoncées dans cette section. En l'absence d'un transfert autorisé et valide de la Garantie tel qu'énoncé dans les présentes, la Garantie prend fin lors de la vente ou lors de tout autre transfert de propriété.

Cette garantie peut être transférée une fois à l'acheteur de la propriété sur laquelle la piscine en fibre de verre a été installée. Pour transférer valablement la Garantie du propriétaire à un Cessionnaire pendant la Durée de vie du produit, le Cessionnaire doit enregistrer le transfert de propriété en complétant le formulaire en ligne sur la page de garantie du site web [www.aquarino.ca](http://www.aquarino.ca), dans les 30 jours suivant l'acte de vente de l'immobilier, et la demande de transfert doit être accompagnée de i) une copie du contrat de vente original pour la piscine en fibre de verre, et ii) une copie des documents de transfert pour la propriété où la piscine en fibre de verre a été installée.

### **3. COUVERTURE DE LA GARANTIE**

Cette Garantie est divisée en deux parties: une garantie couvrant les défauts de fabrication de tous les éléments et matériaux qui forment le cadre en fibre de verre de la piscine pour assurer la forme, la résistance ou l'intégrité structurelle de la coque de la piscine en fibre de verre (la «**Garantie structurelle**» ), et une garantie couvrant les défauts de fabrication du revêtement de la piscine en fibre de verre (la «**Garantie Aquaradiance**»).

#### **A) Garantie structurelle - Couverture**

Au cours de la durée de vie structurelle, si le propriétaire découvre un défaut dans la fabrication de la structure de piscine en fibre de verre entraînant une défaillance de la structure pour retenir l'eau, en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux utilisés dans la fabrication de la coquille de la piscine, Aquarino fournira la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires pour réparer ou, à la discrétion d'Aquarino, remplacera la piscine en fibre de verre défectueuse.

Toutes les réparations structurelles doivent être effectuées par Aquarino, ou par du personnel autorisé par Aquarino, en utilisant les mêmes matériaux de couleur que ceux utilisés sur la coquille de la piscine d'origine, le cas échéant. Si de tels matériaux ne sont plus disponibles, Aquarino utilisera le produit équivalent disponible à ce moment.

Aquarino ne garantit pas la coquille de la piscine pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, de la négligence, d'une faute intentionnelle, d'un accident ou d'un cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les inondations, les glissements de terrain ou les tremblements de terre; ou des dommages à la coquille de la piscine résultant d'un drainage inapproprié du site. L'eau de surface doit être détournée de la piscine.

#### **Garantie structurelle – Conditions**

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

Le propriétaire doit se conformer aux obligations décrites ci-dessous pour bénéficier de de la garantie structurelle:

- Remplir la piscine aux trois quarts (de l'écumoire) dans les 8 heures suivant son installation et maintenir le niveau d'eau à l'intérieur de ces paramètres en tout temps;-
- Vérifier le puits d'assèchement régulièrement et s'assurer d'en évacuer l'eau s'y étant accumulée à l'aide d'une pompe amovible. Cette vérification est particulièrement importante après des pluies abondantes et avant la réduction du niveau d'eau de la piscine lors de l'hivernisation de celle-ci. À cet effet, il est essentiel que les consignes d'hivernisation de la piscine fournies par le fabricant lors de l'installation soient respectées;
- S'assurer que les travaux d'électricité appropriés pour alimenter les accessoires de la piscine soient effectués par un électricien agréé et être en mesure d'en fournir la preuve;
- Éviter d'ajouter tout équipement ou composante à la piscine non vendus avec la piscine sans avoir obtenu l'autorisation écrite d'Aquarino;
- Éviter tout déversement de produits chimiques qui pourraient attaquer la structure de la piscine ou provoquer sa perforation.

## **B) Revêtement Aquaradiance - Couverture**

Aquarino garantit au propriétaire que la couche de finition ou le revêtement (Gel coat) sera exempt d'osmose pendant un total de cinq (5) ans à compter de la date d'installation de la piscine en fibre de verre.

## **Revêtement Aquaradiance - Exclusions**

Aquarino ne donne aucune garantie concernant la finition de la piscine contre la décoloration, les taches, les fissures capillaires, la rugosité de la surface, le jaunissement de la surface ou la finition de la piscine contre le calcaire, le blanchiment ou les dépôts minéraux à la surface de la piscine. De plus, les dommages, dégradations, bris et modifications énumérés ci-dessous ne sont pas causés par des défauts de fabrication. Ils ne sont pas garantis par Aquarino et ne sont pas la responsabilité d'Aquarino:

- Tout dommage résultant de la rouille causé par des fragments de métal ou autre matériau transportés d'une manière ou d'une autre dans la piscine;
- Rouille, taches ou tout autre changement d'aspect du revêtement dû à l'utilisation d'un produit chimique non recommandé ou à la surutilisation d'un produit par ailleurs approprié pour le traitement de l'eau de piscine ou par un déversement, accidentel ou non accidentel, de toute substance ou produit incompatible;
- Bosses, trous, stries ou rayures causés par tout objet ou matériau ou son utilisation.

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

### Revêtement Aquaradiance - Conditions

Le propriétaire doit se conformer aux obligations décrites ci-dessous afin de bénéficier de l'application de la garantie du revêtement (gel coat):

- Assurer l'absence de tout fragment de métal dans la piscine. De tels fragments se corrodent au contact de l'eau et endommagent le revêtement de fibre de verre. Le propriétaire sera donc bien avisé de ne pas couper ni scier de clôture, de pavage ou de béton à proximité de la piscine ou de laisser tout objet rouillé autour de la piscine;
- Veiller à ne pas laisser des amas de feuilles d'arbres dans l'eau de la piscine pendant de longues périodes ou tout autre résidu qui pourrait se décolorer dans l'eau ou coller au revêtement de la piscine;
- Effectuer un entretien régulier, notamment en aspirant et en retirant fréquemment de la piscine les matériaux, déchets, résidus, plantes qui pourraient s'y trouver;
- Avant d'hiverner la piscine, la chimie de l'eau doit être équilibrée pour éviter les taches et l'entartrage;
- Maintenir la chloration, la dureté, le pH et l'alcalinité de l'eau à l'intérieur des paramètres suivants:

Chloration	1 ppm +/- 0,5 ppm
Dureté	190 ppm +/- 30 ppm
PH	7,5 +/- 3
Stabilisateur de chlore	55 ppm +/- 15 ppm
Alcalinité	90 ppm +/- 10 ppm

À cette fin, le propriétaire devra faire tester l'eau de la piscine au moins une fois par mois par une société d'entretien de piscine reconnue et conserver les résultats de ces tests pendant la durée de cette garantie Aquaradiance.

### C) Garantie de l'étanchéité des joints réalisés en usine entre la coquille de piscine et certaines composantes.

Les accessoires de piscines installés en usine (écumoir, retours d'eau, prise d'eau murale) sont reliés par des tuyaux et les joints sont sujets aux pressions normales du sol lors des périodes de gel et dégel engendrés par les changements des saisons. Par conséquent, la garantie d'Aquarino concernant les joints de ces composantes entre en vigueur à la date d'installation de la piscine et expire à la fin de la première année.

### D) Garantie d'installation

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

Les conditions de garantie d'installation sont énoncées dans votre contrat de garantie d'installation. Consultez votre contrat de service d'installation pour la couverture de la garantie d'installation.

#### 4. ANNULATION DE LA GARANTIE LIMITÉE

Toute réclamation en vertu de cette Garantie deviendra immédiatement nulle et non avenue dans l'un de ces événements:

- Lorsque le propriétaire délibérément ou par négligence fait une fausse représentation importante à Aquarino;
- Si le dommage est causé par le propriétaire ou tout entrepreneur tiers lors de la pose ou de l'installation de tout trottoir en béton, pavé uni ou tout autre travail effectué autour de la piscine à la suite ou pendant son installation;
- Toute rupture, altération ou perforation provoquée par une réaction avec un produit chimique incompatible;
- Toute réparation de la piscine si nécessaire, doit être effectuée par Aquarino ou une entreprise de réparation agréée par Aquarino. Toute réparation effectuée sans respecter ce qui précède annulera l'application de la garantie.

#### 5. LIMITATIONS GÉNÉRALES

Cette garantie ne couvre pas et Aquarino ne sera pas responsable de l'un des éléments suivants:

- Tout dommage causé par des catastrophes naturelles ou d'autres causes indépendantes de la volonté d'Aquarino, y compris, sans limitation, la grêle, un ouragan, une tornade, un tremblement de terre, une explosion, une inondation, une contamination fongique, des objets solides tombant sur la propriété ou toute autre cause;
- Tous les frais encourus pour tout travail, réparation (qu'elle soit temporaire ou permanente) ou remplacement, ou lorsque les matériaux utilisés pour les réparations ou les remplacements ont été produits par une personne autre qu'Aquarino, sauf avec autorisation préalable écrite d'Aquarino;
- Tout dommage résultant de toute cause autre qu'un défaut de fabrication affectant de manière importante la performance de la piscine en fibre de verre.

##### Droit de substitution

Si la piscine en fibre de verre achetée par le propriétaire n'est plus disponible au moment de la demande de garantie du propriétaire, Aquarino se réserve le droit de la remplacer par une autre piscine en fibre de verre de caractère et de qualité similaires.

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

### Pas de remboursement

Aquarino n'a aucune obligation de rembourser en tout ou en partie le prix d'achat de la piscine en fibre de verre pour quelque raison que ce soit.

### Aucun dommage indirect, spécial ou exemplaire

EN AUCUN CAS, AQUARINO OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉS NE SERONT RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ASSOCIÉ, ACCESSOIRE OU INDIRECT. Cela signifie, sans limiter ce qui précède, que cette Garantie ne couvre pas les réclamations pour: perte de temps, inconvénient ou utilisation de la piscine en fibre de verre pour quelque raison que ce soit; dommages aux maisons ou autres structures, intérieures, extérieures, meubles, contenus, appareils électroménagers, perte de revenu, perte de jouissance, frais de stockage, perte économique ou toute autre perte ou dommage.

## 6. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour bénéficier d'une couverture en vertu de cette Garantie, les étapes suivantes doivent être suivies. Cela permet à Aquarino de revoir la réclamation et de déterminer si la condition signalée est couverte par les conditions de sa Garantie. Pour déposer une réclamation, le propriétaire doit:

- Avoir enregistré la garantie comme mentionné à l'article 2 de ce document.
- Remplir un formulaire de réclamation au titre de la garantie sur la page de garantie sur [www.aquarino.ca](http://www.aquarino.ca) dans les 30 jours suivant la prise de connaissance du problème allégué, y compris:
  - i) un contrat d'achat et d'installation valide pour votre piscine en fibre de verre; et
  - ii) les photos claires en couleurs requises, comme détaillé dans les informations de l'enquête.
- Fournir à Aquarino et à son(ses) représentant(s) l'accès à la piscine en fibre de verre en question, la propriété sur laquelle la piscine en fibre de verre a été installée dans le but d'enquêter sur la réclamation et/ou d'effectuer le remplacement ou la réparation de la piscine en fibre de verre.
- Aquarino évaluera et répondra conformément à toutes ses obligations en vertu de la Garantie dans les 60 jours suivant la réception de toutes les informations nécessaires pour évaluer la réclamation signalée. Lors de la détermination du montant de la couverture de la garantie, Aquarino informera le propriétaire du montant de la couverture de la garantie.

## 7. GÉNÉRAL

### 8. A) Intégralité du contrat

Cette Garantie remplace toutes les autres garanties, responsabilités ou obligations verbales ou écrites d'Aquarino. Il n'y a aucune autre garantie qui s'étend au-delà de la Garantie décrite dans

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

ce document. Aquarino ne sera pas responsable de toute déclaration orale ou autre déclaration écrite concernant une piscine en fibre de verre d'Aquarino, que ces déclarations soient faites par un agent ou un employé d'Aquarino, ou par toute autre personne.

## **B) Exclusion d'autres garanties**

SAUF LÀ OU LA LOI L'INTERDIT, LES OBLIGATIONS CONTENUES DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACENT EXPRESSÉMENT TOUTES AUTRES OBLIGATIONS, GARANTIES, CAUSES D'ACTION ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE PARTIE; ET, SAUF POUR LES OBLIGATIONS EXPRESSÉMENT CONTENUES DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE, (ET SAUF À L'ÉGARD DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC POUR LES DOMMAGES RÉSULTANT D'AQUARINO, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU LIÉES OU DE LEURS AGENTS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET EMPLOYÉS PROPRE ACTE) , EN LIEN AVEC OU DÉCOULANT DE TOUT DROIT, RÉCLAMATION, RECOURS ET CAUSE D'ACTION CONTRE AQUARINO OU TOUTES SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU LIÉES, OU LEURS AGENTS, DIRIGEANTS, DIRECTEURS ET EMPLOYÉS.

## **C) Divisibilité**

Toute disposition des présentes qui est considérée comme illégale, invalide ou inapplicable dans une juridiction sera illégale, invalide ou inapplicable dans cette juridiction sans affecter aucune autre disposition des présentes dans cette juridiction ou la légalité, la validité ou l'applicabilité de cette disposition dans toute autre juridiction, et, à cette fin, les dispositions des présentes sont déclarées dissociables.

## **D) Collecte, Utilisation et Divulgence des informations**

Aquarino recueillera, traitera, utilisera et conservera vos renseignements personnels pendant votre réclamation au titre de la garantie conformément à sa politique de confidentialité d'Aquarino, dont une copie est disponible sur [www.aquarino.ca](http://www.aquarino.ca).

## **E) Résolution des différends**

TOUTE RÉCLAMATION, CONTROVERSE OU DIFFÉREND DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (CHAQUE «**RÉCLAMATION**») ENTRE VOUS ET AQUARINO (Y COMPRIS LES EMPLOYÉS ET AGENTS D'AQUARINO) RELATIF À OU RÉSULTANT DE LA PISCINE EN FIBRE DE VERRE OU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE , SERA DÉCIDÉE PAR LA COUR DU QUÉBEC, SITUÉE DANS LE DISTRICTE JUDICIAIRE DE TERREBONNE. AVANT D'ENGAGER UNE PROCÉDURE JURIDIQUE, LES PARTIES DOIVENT PARTICIPER À UNE MÉDIATION DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE TERREBONNE, PRÉSIDÉE PAR UN MÉDIATEUR RECONNU PAR L'INSTITUT DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DU QUÉBEC (IMAQ).

AUCUNE ACTION POUR INFRACTION À CETTE GARANTIE LIMITÉE, OU TOUTE AUTRE ACTION CONTRE AQUARINO RELATIVE À OU DÉCOULANT DE L'ACHAT DE LA PISCINE EN FIBRE DE VERRE NE SERA PERMISE AU PLUS TARD UN AN APRÈS QU'UNE CAUSE D'ACTION EST SURVENUE OU

<sup>MC</sup> « Aquarino » et « Protection Xclusive » sont des marques de commerce de Rinox Inc.

<sup>MD</sup> Sont des marques déposés de leurs propriétaires respectives.

ACCRUE. DANS LES JURIDICTIONS OU LES RÉCLAMATIONS LÉGISLATIVES OU LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES, TOUTES CES RÉCLAMATIONS LÉGALES, GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES ET TOUS DROITS D'APPORTER DES ACTIONS EN CAS DE VIOLATION EXPIRENT APRÈS UN AN, APRÈS L'ACHAT DE LA PISCINE EN FIBRE DE VERRE.

#### **F) Réception de la littérature**

Vous garantissez et déclarez que vous avez lu et compris toute la documentation publiée et/ou distribuée par Aquarino en ce qui concerne la piscine en fibre de verre, y compris, mais sans s'y limiter, le manuel du propriétaire, et acceptez de respecter les recommandations et les exigences incluses dans cette documentation.

Nom du propriétaire:	_____	Adresse:	_____
Date:	_____		
# de serie de la piscine	_____	Signature:	_____